



DÉLIBÉRATION

OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU TENNIS CLUB DE BELCODÈNE POUR L'APPRENTISSAGE DES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE DANIELLE SAURE.

L'an deux mille vingt-cinq, **le 23 septembre**, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de **BELCODÈNE**, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de **M. Patrick PIN**, Maire de la Commune.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **19**.

Date de Convocation du Conseil Municipal : **16/09/2025**.

Présents : **Patrick PIN, Évelyne COQUERAN, Jean-Noël BISACCIA, Patrick VAN MOERKERCKE, Gilles COLLOMB, Nathalie CRESPIY, Laurent JULLIEN, Julie MACHET, Sandrine MAROC, Francis BONORA, Antoine DUPLA, Claudia CUORDIFEDE, Jean-François BERNARD, Valérie SCOTTO DI CESARE.**

Absents :

Absents ayant donné procurations : **Gabriel SCHANG à Jean-Noël BISACCIA, Pierre TAGLIAFERRO à Patrick VAN MOERKERCKE, Audrey CICCARIELLO à Gilles COLLOMB, Barbara GANGI à Patrick PIN, Gilbert CIAMPI à Évelyne COQUERAN.**

Secrétaire de séance : **Évelyne COQUERAN**

N°2025-043

Considérant le projet mis en place pour la quatrième année consécutive par l'école primaire Danielle SAURE avec le Tennis Club de Belcodène (T.C.B) consistant en la mise à disposition d'un entraîneur pour effectuer, pour les élèves des cinq classes élémentaires, 18 séances d'initiation à la pratique du tennis étalées sur l'année scolaire 2025 - 2026 comme déjà réalisé sur les années scolaires précédentes ;

Considérant que ce projet déjà réalisé a été particulièrement apprécié tant des enfants que des enseignantes et des parents d'élèves ;

Considérant que ce projet a obtenu l'agrément de l'Éducation Nationale ;

Considérant le nécessaire soutien à apporter à cette association pour favoriser cette action ;

**Sur proposition de M. le Maire,
Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,**

ATTRIBUE une subvention exceptionnelle de 1 500 € au titre de l'année scolaire 2025/2026 au Tennis Club de Belcodène.

**Conforme au registre des délibérations,
Belcodène, le 23/09/2025.**

**Le Maire,
Patrick PIN.**

**La secrétaire de séance,
Evelyne COQUERAN**